

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 31 MARS 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **vendredi trente et un mars** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Suna **ERDOGAN**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Loubna **EDNO BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**.,

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Stéphane **PERES DIT PEREY** (procuration Vincent **COSTE**),
Salim **KOÇ** (procuration Suna **ERDOGAN**),
Maférima **DIAGNE** (procuration Danielle **JOUS**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**),
Myriam **LECHARLIER** (procuration Marc **SALLOT**).

Absents :

Frédéric **BERGMAN**.

Absente excusée :

Mónica **CASANOVA**

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

N° 2017/31.03/01.D

FINANCES : FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2017
DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Bernard RIVAILLÉ est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Jean TOUZEAU, Maire, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

L'article 141 de la Loi de Finances 2017 a reconduit le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) créé l'année dernière, divisé en 2 enveloppes : 600 millions sont consacrés aux communes et aux intercommunalités, en priorité sur des projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des établissements publics, de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil des populations nouvelles, et 216 millions sont destinés au secteur rural pour la revitalisation ou le développement des bourgs-centres.

Au titre de la première enveloppe, la Ville a adressé pour instruction à la Préfecture de Gironde le 6 mars dernier des dossiers de demande de subvention portant sur 5 projets :

- * Accessibilité des équipements (ADAP) -3 premières tranches- : 620.540,00 €,
- * Rénovation thermique Hôtel de Ville et Lesperon : 60.719,35 €,
- * Mise aux normes logements de fonction Iris et RPA : 40.147,03 €,
- * Rénovation locaux Cimetière Lavergne : 26.700,18 €,
- * Mise aux normes Cuisines Centrales : 26.426,01 €.

C'est la Préfecture de Région qui rassemblera les différents projets communaux instruits par les préfectures de Département et statuera dans le courant du second trimestre sur les sommes pouvant être allouées à chaque commune.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- * d'approuver le plan de financement suivant pour sollicitation d'une subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2017 :

	FINANCEMENT VILLE (HT)	FINANCEMENT FSIL SOLLICITEE
Accessibilité des équipements (ADAP)	620.540,00 €	310.270,00 €
Rénovation thermique Hôtel de Ville et Lesperon	60.719,35 €	42.503,55 €
Mise aux normes logements de fonction Iris et RPA	40.147,03 €	28.102,93 €
Rénovation locaux cimetière Lavergne	26.700,18 €	18.690,13 €
Mise aux normes Cuisines Centrales	26.426,01 €	18.498,21 €

- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la formalisation de la subvention ;

Par ailleurs, il a été sollicité de pouvoir commencer les travaux éventuellement avant attribution de la subvention suivant le délai de réponse de la Préfecture.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article 141 de la Loi de Finances 2017 ayant confirmé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics, affectée en priorité à des projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des établissements publics, et de développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil des populations nouvelles,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la Ville a déposé le 6 mars dernier auprès de la Préfecture des dossiers de demande de subvention portant sur 5 projets,

DECIDE

Article 1 :

d'approuver le plan de financement proposé pour sollicitation d'une subvention dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2017 ci-dessus.

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la formalisation de la subvention.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts
- 1 – Groupe Lormont Avenir
- 3 - Groupe Choisir Lormont

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 3 avril 2017
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,